

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

fontenay-sous-bois.fr

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Pièce certifiant l'identité et la nationalité, délivrée par une autorité administrative à un ressortissant pour lui permettre de se rendre à l'étranger.



Au vu des conditions sanitaires, toutes les démarches administratives seront faites sur rdv.

Contact : 01 49 74 74 37 ou Etat-civil@fontenay-sous-bois.fr



A PARTIR DU 1ER JUILLET

Les retraits des passeports et CNI se feront à nouveau sans rendez-vous, il faut se munir de son récépissé pour le retrait.

La prise de rendez-vous en ligne sera ouverte.



La Direction de la Population sera fermée les samedi matins du 18 juillet au 29 août.

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

[En ligne](#) ou au 01 49 74 74 37

1. Je prends connaissance de la liste des documents à fournir et je constitue mon dossier
2. Si je dois fournir un acte de naissance, je vérifie sur « [villes adhérentes à COMEDEC](#) » si celui-ci est dématérialisé.
Si je suis né à l'étranger, je n'ai pas à fournir d'acte de naissance.
3. Je fais ma pré-demande en ligne sur passeport.ants.gouv.fr ou je remplis informatiquement le CERFA n° 12 100*02D (attention : Majeur ou Mineur). Je peux faire une pré-demande double, carte nationale d'identité et passeport
4. J'imprime ma pré-commande ou je note le numéro (impression conseillée pour les mineurs)
5. J'achète mon timbre fiscal en ligne ou au bureau de tabac
6. [Je prends rendez-vous à la mairie](#)

7. Je me présente au rendez-vous muni de mon dossier complet (originaux + photocopies)

Si perte du document, je remplis [le formulaire de déclaration de perte](#) et je l'imprime

Si personne sous tutelle ou curatelle, nous consulter.

Chaque demandeur doit se présenter personnellement. L'enfant mineur doit obligatoirement être accompagné de son représentant légal (père-mère-tuteur).

A compter du 15 janvier 2017, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un de ses parents doit être muni [d'une autorisation de sortie de territoire](#).

[Simulateur "Avec quels documents voyager en Europe ?"](#)

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**